

Préparations dangereuses: classification, emballage et étiquetage

1996/0200(COD) - 11/03/1999 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission accepte les 3 amendements proposés par le Parlement européen en deuxième lecture et modifie sa proposition en conséquence. Ces amendements visent à: - passer de la procédure de comitologie III b) à la procédure III a); - permettre l'utilisation des résultats d'essais écotoxologiques obtenus avant l'entrée en vigueur de la directive aux fins de l'évaluation des incidences des préparations sur l'environnement; - simplifier le texte figurant sur l'étiquette des préparations contenant des substances sensibilisantes, par une mise en garde spécifique adressée à tous les utilisateurs relative aux effets allergènes du produit.